

CAFDES

Certificat d'aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service de l'Intervention Sociale

Niveau 7 (bac + 5)

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, apprentis ou en post-VAE



Le métier

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Évoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision.

La formation prépare à une qualification reconnue et adaptée à l'exercice des fonctions de directeur dans le champ de l'intervention sociale et permet de compléter une formation universitaire par une formation professionnelle débouchant sur des perspectives d'insertion professionnelle.

Compétences visées

Le CAFDES atteste des compétences nécessaires pour exercer les fonctions suivantes :

- Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service ;
- Management et gestion des ressources humaines ;
- Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

Admissions

05 49 37 13 12 ou 05 49 37 41 02

admissions@irts-pc.eu

VAE

vae@irts-pc.eu

100%
Réussite à l'examen
en 2024



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

cfrh_poitiers@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendrier d'inscription, règlement de sélection, tarif...) sur notre site internet.

Postes visés

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale exerce dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il peut travailler dans des structures qui relèvent, du secteur privé non lucratif, du secteur public ou du secteur privé lucratif. Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale intervient, dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'inclusion sociale, de l'insertion professionnelle, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de l'hébergement, du grand âge.

L'intitulé des postes occupés par le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale peut être :

- Directeur d'établissement,
- Directeur de pôle,
- Directeur médico-social.

Possibilités d'évolution de carrière

Il est possible de poursuivre ses études vers un parcours universitaire.

CAFDES

Certificat d'aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement

ou de Service de l'Intervention Sociale

Niveau 7 (bac + 5)

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, apprentis ou en post-VAE



Les conditions d'accès à la formation

Prérequis

Les candidats doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes (Arrêté du 27 août 2022) :

- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ;
- Etre en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

Admission de droit

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFDES en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret du 27 août 2022 ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFDES en application des articles D. 451-11 à D. 451-16 du code de l'action sociale et des familles.

L'entrée en formation préparatoire au CAFDES est subordonnée à la réussite de l'épreuve orale de sélection (sans condition d'âge).

L'épreuve orale de sélection

Durée : 30 min

Cette épreuve est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

La formation

Le CAFDES est une formation professionnelle inscrite au RNCP de 1 210 heures réparties en :

- 700 heures de formation théorique,
- 510 heures de formation pratique – stages.

Les candidats peuvent s'inscrire dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou par blocs de compétences. Il est possible de suivre un ou plusieurs blocs de compétences.

Objectifs et contenu de la formation

Acquérir les compétences dans les quatre blocs de compétences (BC) suivants :

- BC1 (196 heures) : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques ;
- BC2 (154 heures) : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service ;
- BC3 (196 heures) : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service ;
- BC4 (154 heures) : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service.

Méthodes pédagogiques

- Alternance des apports pédagogiques avec des périodes pratiques
- Multiplicité et croisements des approches théoriques
- Supports éducatifs variés, études de cas
- Accompagnement personnalisé des dossiers.

Lieu de formation : Poitiers (86)

Organisation de la formation :
Regroupements mensuels de 3 à 5 jours

Durée : 24 à 30 mois

Coût de la formation : 17 850 € nets de taxe + 626,50 € droits d'inscription et frais de scolarité

Allègements et dispenses

Les candidats en poste d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale peuvent bénéficier d'un allègement pouvant atteindre deux tiers de la durée de la formation pratique. Les titulaires du CAFERUIS régi par l'arrêté de 2022, bénéficient d'une dispense de certification du BC1 et d'allègements de formation pour les BC2, BC3 et BC4.

Les titulaires du DEIS bénéficient d'une dispense de certification des BC1 et BC2 et d'allègement de formation sur le BC3.

Modalités d'évaluation et de certification

Le certificat d'aptitude est acquis lorsque les blocs de compétences sont certifiés :

- BC1 : Note d'opportunité (épreuve de contrôle continu en centre) et Note d'Aide à la Décision (épreuve de certification nationale) ;
- BC2 : Dossier d'analyse stratégique (épreuve de Contrôle Continu en centre) et Mémoire de pratique professionnelle (épreuve de certification nationale) ;
- BC3 : Oral de Management (épreuve de Contrôle Continu en centre) et Analyse de situation (épreuve de certification nationale) ;
- BC4 : Dossier Logistique et Immobilier et Note d'orientation (épreuve de certification nationale).

Le diplôme est délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) au nom de l'Etat.

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org



Edition Janvier 2026